

CC002947 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - SPECTACLE VIVANT

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

Observation :

KDI08751	23 - F - TUTTI PASSEURS D'ART - FAAT-EAC
KDI08753	23 - F - LES ECHAPPES DU BAL - FAAT-EAC
KDI08756	23 - F - MAISON DE LA POESIE - FAAT-EAC
KDI08757	23 - F - A VUE DE NEZ- FAAT-EAC
KDI08776	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08779	23 - F - LE GRAND SOUFFLET - FAAT-EAC
KDI08801	23 - F - REDON AGGLOMERATION - LE CANAL THEATRE - FAAT-EAC
KDI08803	23 - F - COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE - FAAT-EAC
KDI08829	23 - F - 3 HIT COMBO - FAAT-EAC
KDI08830	23 - F - THEATRE A L'ENVERS - FAAT-EAC
KDI08831	23 - F - AGORA - FAAT-EAC
KDI08833	23 - F - CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE - FAAT-EAC
KDI08834	23 - F - AY-ROOP - FAAT-EAC
KDI08836	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08837	23 - F - LA CASBAH PRODUCTION - FAAT-EAC
KDI08838	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08853	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08854	23 - F - COMPAGNIE 13/10E EN UT - FAAT-EAC
KDI08855	23 - F - CENTRE DE PRODUCTIONS DES PAROLES CONTEMPORAINES - FAAT-EAC
KDI08856	23 - F - FIGURE PROJECT - FAAT-EAC
KDI08857	23 - F - CCNRB - FAAT-EAC
KDI08859	23 - F - ADEC - FAAT-EAC
KDI08863	23 - F - LA GRENADE - FAAT-EAC
KDI08864	23 - F - A CORPS PERDUS - FAAT-EAC
KDI08866	23 - F - BAKELITE - FAAT-EAC
KDI08867	23 - F - LES VEILLEURS AU GRAIN - FAAT-EAC
KDI08868	23 - F - LA GAMINE - FAAT-EAC
KDI08869	23 - F - LE THEATRE DES SILENCES - FAAT-EAC
KDI08870	23 - F - ENGRENAGE(S) - FAAT-EAC
KDI08872	23 - F - ANTIPODE MJC RENNES - FAAT-EAC
KDI08874	23 - F - ELECTRONI(K) - FAAT-EAC
KDI08876	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08877	23 - F - ASSOCIATION TRANS MUSICALES - FAAT-EAC
KDI08878	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08882	23 - F - LE GRAND PAS - FAAT-EAC

KDI08883	23 - F - THEATRE DE L'AIRE LIBRE - FAAT-EAC
KDI08884	23 - F - THEATRE DE POCHE - FAAT-EAC
KDI08885	23 - F - LES BECS VERSEURS - FAAT-EAC
KDI08904	23 - F - RESERVOIR DANSE - FAAT-EAC


Nombre de dossiers 39

FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 65734 0 P121

PROJET : ART THEATRAL

Nature de la subvention :

 REDON AGGLOMERATION 2023								3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON		SIC00001 - D355236 - KDI08801	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec les artistes Gilles Debenat et Maud Gérard (de la compagnie Drolatic Industry) et Rémi Duquenne (de l'association Souliers), pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 271 370 € INV : 233 534 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €			


Total pour le projet : ART THEATRAL
Total pour l'imputation : 65 311 65734 0 P121





		2 500,00 €	2 500,00 €	
		2 500,00 €	2 500,00 €	





IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121





PROJET : ART THEATRAL





Nature de la subvention :




 ADEC MAISON DU THEATRE AMATEUR 2023								45 Rue Papu 35000 Rennes		ACL00216 - D3538767 - KDI08859	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Adec maison du theatre amateur	la résidence théâtrale au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec la metteuse en scène Juliette Bessou et la comédienne Azénor Germain, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 30 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €			

 AGORA 2023 3 Rue de Cintré 35650 Le Rheu 00000113 - D35138643 - KDI08831									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rheu (le)	<u>Mandataire</u> - Agora	la résidence théâtrale au collège Georges Brassens au Rheu avec les artistes Inès Cassigneul et Félix Masson de la compagnie Foule Sentimentale, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 association la gamine 2023 35 Rue du Colonel du Halgouët 35660 Renac 00000082 - D35138647 - KDI08868									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Association la gamine	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec Karyne Puech-Chiaverina (comédienne et metteuse en scène) et Amélie Yaiche (comédienne et marionnettiste) pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	7 716,00 €	7 700,00 €	
 AY-ROOP 2023 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01671 - D3591749 - KDI08834									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Ay-roop	le projet de jumelage autour du cirque au collège Pierre Perrin à Tremblay-Val-Couesnon avec les artistes Joseph Bleher, Eugénie Hersant et Tino Chalon, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 15 500 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	3 750,00 €	
 CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CPPC 2023 130 Rue Eugène Pottier 35000 Rennes ACL00405 - D3523532 - KDI08855									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Combourg	<u>Mandataire</u> - Centre de production des paroles contemporaines - cppc	la résidence théâtrale au collège François-René Chateaubriand à Combourg avec les comédiennes Agathe Jeanneau et Laure Catherin, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 85 960 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	6 000,00 €	

 Compagnie 13 10E en Ut 2023 3b Rue du 10eme d'Artillerie 35000 Rennes 00000096 - D35138269 - KDI08854									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Compagnie 13 10e en ut	la résidence théâtrale au collège des Gayeulles à Rennes avec les metteuses en scène Frédérique Mingant, Noëlle Keruzoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 500,00 €	3 500,00 €	
 COMPAGNIE A VUE DE NEZ 2023 26 Canal Saint Martin 35700 Rennes ACL01935 - D3594912 - KDI08757									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Meziere (la)	<u>Mandataire</u> - Compagnie a vue de nez	la résidence théâtrale au collège Germaine Tillon à La Mézière avec l'autrice et interprète Marie-Laure Cloarec, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	
 COMPAGNIE BAKELITE 2023 8 Rue de la Haie de Terre 35650 Le Rheu ACL01503 - D3579449 - KDI08866									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Orgères	<u>Mandataire</u> - Compagnie bakelite	la résidence théâtrale au collège Andrée Récipon à Orgères avec les metteur.euses en scène et comédien.nes Aurélien Georgeault Loch et Morien Nolot, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 19 750 €		€	FORFAITAIRE	4 900,00 €	4 900,00 €	
 COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE 2023 17 Rue du Stade PLACE DE L'EGLISE 56220 Peillac ACL02095 - D35136263 - KDI08803									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Complement d'objet insolite	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la comédienne Gaelle Steinberg, le musicien percussionniste et beatboxer Charlie Beatbox et l'ingénieur Eric Yung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	

 LA COMPAGNIE A CORPS PERDUS 2023 4 Grande Rue 35590 L'ermitage ACL01890 - D35120179 - KDI08864									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La compagnie a corps perdus	la résidence théâtrale au collège Les Chalais à Rennes avec la comédienne et metteuse en scène Audrey Even et le comédien Jérémy Delaunay, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 350,00 €	5 350,00 €	
 LA GRENADE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL02088 - D35135471 - KDI08863									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - La grenade	la résidence théâtrale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec la comédienne Céline Dély, la metteuse en scène Clara-Luce Pueyo et la formatrice égalité Claire Marcadé-Hingé, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 24 820 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08836									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Echange à Rennes avec la directrice artistique de la Compagnie 13/10 en Ut et la chercheuse et journaliste Louise Katz, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08838									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Cleunay à Rennes avec la metteuse en scène Laure Fonvieille et la comédienne Sophie Renou, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	1 400,00 €	1 400,00 €	

 LES BECS VERSEURS 2023 32 rue de la marbaudais 35700 Rennes ACL01786 - D35102106 - KDI08885									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montfort sur meu	<u>Mandataire</u> - Les becs verseurs	la résidence théâtrale au collège Louis Guilloux à Monfort-sur-Meu avec l'autrice et interprète Myriam Gautier et les metteur.euses en scène Aurélien Georgeault Loch et Fleur Bigouret, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 LES ECHAPPES DU BAL 2023 14 Square Louis Juvet 35200 Rennes ACL01884 - D35133166 - KDI08753									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noyal sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Les echappes du bal	la résidence théâtrale au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine avec les comédien.nes Kévin Hetzel et Julie Michel, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 11 000 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	
 Les Veilleurs Au Grain 2023 12 Rue Hippolyte Lucas 35000 Rennes 00000114 - D35138556 - KDI08867									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - Les veilleurs au grain	la résidence théâtrale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la comédienne Julie Michel et l'autrice et metteuse en scène Flore Augereau, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 702,00 €	4 700,00 €	
 MAISON DE LA POESIE 2023 47 Rue Armand Rebillon 35000 Rennes ACL01251 - D3569208 - KDI08756									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Crevin	<u>Mandataire</u> - Maison de la poesie	le projet de jumelage autour de la poésie et du jeu vidéo au collège Simone Veil à Crevin avec le poète et chorégraphe Gabriel Gauthier et le metteur en scène, comédien et concepteur de jeux vidéos Maxime Devige, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 800,00 €	5 800,00 €	


 THEATRE A L'ENVERS 2023 61 Rue Alexandre Duval 35000 Rennes ACL00563 - D3526362 - KDI08830									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - Theatre a l'envers	la résidence artistique au collège Roquebleue à Saint-Geoges-de-Reintembault avec l'auteur Adrien Lecoursonnais, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	
 THEATRE DES SILENCES 2023 3 Place de l'Eglise - Mairie 35410 NOUVOITOU ACL01822 - D35120497 - KDI08869									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Theatre des silences	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la metteuse en scène Gwenola Lefeuvre, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 330,00 €	4 300,00 €	
 THEATRE L'AIRES LIBRE 2023 2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ACL02101 - D35137676 - KDI08883									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-jacques de la lande	<u>Mandataire</u> - Theatre l'aires libre	la résidence théâtrale au collège Jean Moulin à Saint-Jacques-de-la-Lande avec le metteur en scène Victor Thimonier et la scénographe Amélie Vignals, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : ART THEATRAL

		104 298,00 €	102 000,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

PROJET : DANSE

Nature de la subvention :

 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ccnrb - collectif faire	la résidence chorégraphique aux collèges Les Gayeulles et Anne de Bretagne à Rennes et Mathurin	FON : 92 940 €		€	FORFAITAIRE	10 500,00 €	10 500,00 €	




 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Méheut à Melesse, pour l'année scolaire 2023-2024							
 CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE 2023 Boulevard de Yougoslavie - BP 90160 35201 RENNES CEDEX 2 ENT02161 - D3524820 - KDI08833									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Centre culturel le triangle	la résidence chorégraphique au collège Clotilde Vautier à Rennes avec la danseuse et chorégraphe Betty Tchomanga, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 28 340 €		€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08776									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitre	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 750,00 €	1 750,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08878									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Le Landry à Rennes avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 250,00 €	1 250,00 €	
 RESERVOIR DANSE 2023 8 Rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes 00000116 - D35138713 - KDI08904									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Reservoir danse	la résidence chorégraphique aux collèges des Hautes-Ourmes et Cleunay à Rennes avec le danseur Dominique Jégou, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 700,00 €	2 700,00 €	

Total pour le projet : DANSE

		19 200,00 €	19 200,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :




 3 HIT COMBO 2023 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01809 - D35107349 - KDI08829									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - 3 hit combo	la résidence chorégraphique et audiovisuelle en partenariat avec le CCNRB au collège la Providence à Montauban-de-Bretagne avec le chorégraphe Bouside Ait Atman et l'auteur Thomas Rougeron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 32 000 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 FIGURE PROJECT 2023 21 Boulevard de Chézy 35000 Rennes ACL01708 - D3593885 - KDI08856									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Figure project	la résidence chorégraphique et photographique au collège Saint-André à Antrain Val-Couesnon avec le danseur et chorégraphe Alexis Hédouin et le photographe et vidéaste Cédric Martigny, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 12 500 €		€	FORFAITAIRE	8 000,00 €	5 000,00 €	
 THEATRE DE POCHE 2023 10 Place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges ACL02102 - D35137679 - KDI08884									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - Theatre de poche	la résidence théâtrale et musicale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec le metteur en scène Jonathan Mallard et le comédien, chanteur et compositeur Raphaël Mars, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : DIVERS




		19 000,00 €	16 000,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : MUSIQUE

Nature de la subvention :

 ANTIPODE MJC RENNES 2023 75 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes 00000079 - D35940 - KDI08872									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Mjc antipode rennes	la résidence musicale au collège Cleunay à Rennes avec l'autrice, compositrice et interprète Mathilde Lejas, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08853									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cancale	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Saint-Joseph à Cancale avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	16 000,00 €	12 000,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08876									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Le Bocage à Dinard avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	18 000,00 €	12 000,00 €	

 ASSOCIATION TRANS MUSICALES 2023 10 Rue Jean Guy 35000 Rennes ACL00032 - D3539426 - KDI08877									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Association trans musicales	la résidence musicale au collège Thérèse Pierre à Fougerès avec les artistes du groupe Roszalie, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 110 375 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ELECTRONI(K) 2023 24 Avenue Jules Maniez 24 avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL01260 - D3569242 - KDI08874									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Electroni(k)	la résidence musicale au collège des Hautes-Ourmes à Rennes avec le musicien et designer sonore Sacha Gattino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 50 600 €		€	FORFAITAIRE	4 595,00 €	4 500,00 €	
 ENGRENAGE(S) 2023 26 Rue Léon Ricottier 35000 Rennes ACL01204 - D3575745 - KDI08870									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chateaubourg	<u>Mandataire</u> - Engrenage(s)	la résidence musicale au collège Pierre Oliver Malherbe à Chateaubourg avec les artistes Maël Morel et Jean-Noël Pédron, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 5 000 € FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	5 336,00 €	5 300,00 €	
 LA CASBAH PRODUCTION 2023 Place de la Mairie PLACE DE L'EGLISE 35750 Iffendic ACL02065 - D35133184 - KDI08837									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - La casbah production	la résidence musicale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la chanteuse, choriste, autrice et compositrice Sophia Tahi, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 594,00 €	10 500,00 €	
 Le Grand Pas 2023 26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Le grand pas	la résidence musicale au collège Bellevue à Redon avec les musiciens	FON : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	

 Le Grand Pas 2023									
26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Robin Fincker, Mathieur Werchowski, Jannick Martin, et François Robin, pour l'année scolaire 2023-2024							
 LE GRAND SOUFFLET 2023									
1 Rue de la Conterie - Pôle Sud Centre culturel Pôle Sud 35131 Chartres-de-Bretagne ACL00428 - D3519464 - KDI08779									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le grand soufflet	le projet de jumelage musical et photographique aux collèges Julien Manoir à Saint-Georges-de-Reintembault et La Binquenais à Rennes, avec la musicienne Morgane Labbe et l'autrice Claire Laurent, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 113 100 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 TUTTI PASSEURS D'ART 2023									
61 Rue de Rome 75008 Paris 00000110 - D35138715 - KDI08751									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Tutti passeurs d'art	le projet musical au collège Sainte-Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	0,00 €	

Total pour le projet : MUSIQUE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		81 525,00 €	61 300,00 €	
		224 023,00 €	198 500,00 €	
		226 523,00 €	201 000,00 €	

Total général :

		226 523,00 €	201 000,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

CC002948 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - ARTS PLASTIQUES AUDIOVISUEL

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI08752	23 - F - CAPSULE GALERIE- FAAT-EAC
KDI08754	23 - F - QUINCONCE - FAAT-EAC
KDI08755	23 - F - CINEMA 35 - FAAT-EAC
KDI08758	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08777	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08827	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08828	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08832	23 - F - ARTEFAKT - FAAT-EAC
KDI08858	23 - F - COMPTOIR DU DOC - FAAT-EAC
KDI08860	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08861	23 - F - AFCA - FAAT-EAC
KDI08862	23 - F - L'OEIL D'OODAAQ - FAAT-EAC
KDI08865	23 - F - ARMADA PRODUCTIONS - FAAT-EAC
KDI08871	23 - F - TEENAGE KICKS - FAAT-EAC
KDI08873	23 - F - COEF 180 - FAAT-EAC
KDI08879	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08880	23 - F - LA PRESSE PUREE - FAAT-EAC
KDI08881	23 - F - CLAIR OBSCUR - FAAT-EAC
KDI08914	23 - F - ILTA - FAAT-EAC

Observation :





Nombre de dossiers 19






FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT



IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08758									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège La Roche aux Fées à Retiers avec l'artiste plasticien Louis Frehring, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	3 300,00 €	3 175,00 €	
 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08777									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec l'artiste plasticienne Angélique Lecaille, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	5 700,00 €	5 700,00 €	
 ASSOCIATION ILTA STUDIO 2023 15 rue du Blavet 35700 RENNES ACL02055 - D35132615 - KDI08914									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Janze	<u>Mandataire</u> - Association ilta studio	la résidence arts plastiques au collège Jean Monnet à Janzé avec l'artiste urbain Arthur Ignoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Association teenage kicks	la résidence arts plastiques au Collège Évariste Gallois à	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	11 070,00 €	11 000,00 €	

 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Montauban-de-Bretagne avec l'artiste peintre Eltono, pour l'année scolaire 2023-2024							
 Capsule Galerie 2023 45 Rue Legraverend 35000 Rennes 00000111 - D35138724 - KDI08752									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guignen	<u>Mandataire</u> - Capsule galerie	la résidence arts plastiques au collège Saint-Joseph à Guignen avec les artistes plasticiens Brice Aulin et Gabrielle Decazes et l'artiste-auteur et journaliste Lucas Andreaac, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 549,00 €	4 500,00 €	
 La Presse Puree 2023 1 Rue de la Rogerie 35490 Gahard 00000115 - D35126851 - KDI08880									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guipry-messac	<u>Mandataire</u> - La presse puree	la résidence arts plastiques au collège Gaël Taburet à Guipry-Messac avec l'artiste peintre Julie Giraud et l'illustrateur Antoine Ronco, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 284,00 €	6 200,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08827									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitré	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	la résidence arts plastiques au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08828									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	le projet de jumelage autour de l'encyclopédie au collège Emile Zola	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	



 L'AGE DE LA TORTUE 2023 <i>10bis Square de Nimègue 35200 Rennes</i> <i>ACL00922 - D3543935 - KDI08828</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		à Rennes avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024							
 QUINCONCE 2023 <i>18bis Rue de la Gare 35160 MONTFORT SUR MEU</i> <i>ACL02069 - D35133419 - KDI08754</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Quinconce	la résidence arts plastiques au collège Saint-Yves à Mordelles avec l'artiste Vincent Escalle, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 650 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	






Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES





		65 503,00 €	65 175,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 AFCA - Association Française du Cinéma d'Animation 2023 <i>18 passage du chantier 75012 Paris</i> <i>ACL01687 - D35111983 - KDI08861</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Afca - association française du cinéma d'animation	la résidence audiovisuelle au collège La Roche aux fées à Retiers avec la réalisatrice Héloïse Ferlay, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 000 € INV : 4 546 €		€	FORFAITAIRE	2 300,00 €	2 300,00 €	
 ASSOCIATION COEF 180 2023 <i>12 Chemin des Amoureux 35400 Saint-Malo</i> <i>ACL01923 - D35123576 - KDI08873</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Association coef 180	la résidence audiovisuelle au collège Le Bocage à Dinard avec l'autrice, réalisatrice et scénariste Mathilde Jounot et le plasticien Seitoung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 500 €		€	FORFAITAIRE	7 944,00 €	7 900,00 €	

 ASSOCIATION COMPAGNIE ARTEFAKT 2023 5 Rue Anatole le Braz LANHELIN 35720 Mesnil-Roc'h ACL01820 - D35117219 - KDI08832									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dol de bretagne	<u>Mandataire</u> - Association compagnie artefakt	le projet audiovisuel au collège Paul Féval à Dol-de-Bretagne, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	0,00 €	
 Ciné M.A. 35 - CINE Mouvement Associatif 35 2023 13 Rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné ACL00269 - D352171 - KDI08755									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Ciné m.a. 35 - cine mouvement associatif 35	la résidence audiovisuelle au collège La Providence à Montauban de Bretagne avec la réalisatrice Ambre Monneray, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 35 000 €		€	FORFAITAIRE	3 350,00 €	3 350,00 €	
 CLAIR OBSCUR 2023 5 Rue de Lorraine 35000 Rennes FRANCE ACL00137 - D3526021 - KDI08881									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Romille	<u>Mandataire</u> - Clair obscur	la résidence audiovisuelle au collège Jacques Prévert à Romillé avec le réalisateur et monteur Corentin Soucet, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 105 375 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 COMPTOIR DU DOC 2023 128 AVENUE SERGENT MAGINOT 35000 Rennes ACL00508 - D3534325 - KDI08858									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Comptoir du doc	le projet audiovisuel au collège Sainte Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 23 300 €		€	FORFAITAIRE	3 600,00 €	0,00 €	
 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-erblon	<u>Mandataire</u> - L'armada productions	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Paul à Saint-Erblon avec le musicien et game designer Tom Rougeron et la chorégraphe Camille	FON : 32 550 € INV : 3 600 €		€	FORFAITAIRE	5 344,00 €	5 300,00 €	

 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Brulais, pour l'année scolaire 2023-2024							
 L'OEIL D'OODAAQ 2023 6 Cours des Allies 35000 Rennes ACL01739 - D35128779 - KDI08862									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - L'oeil d'oodaaq	le projet audiovisuel au collège Roquebleue à St-Georges-de-Reintembault, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	2 270,00 €	0,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08860									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Martigne-ferchaud	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Joseph à Martigné Ferchaud avec le bruiteur et doubleur Olivier Chatron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 26 500 € INV : 4 557 €		€	FORFAITAIRE	3 250,00 €	3 250,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08879									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Chêne Vert à Bain-de-Bretagne avec la réalisatrice Marie Cattiaut, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 4 557 € FON : 26 500 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		50 558,00 €	29 600,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	

Total général :

		116 061,00 €	94 775,00 €	
--	--	---------------------	--------------------	--

	<p>Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association..... dans le cadre d'un jumelage entre une structure culturelle et un collège Années scolaires 2023-2024 à 2025-2026</p>	
--	---	--

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente en date du ...
d'une part,

Et

L'association(dénomination), (adresse siège social), déclarée en Préfecture sous le numéro, représentée par (qualité) (nom, prénom), dûment habilité(e) par délibération du Conseil d'administration du

d'autre part,

Vu les statuts de l'association ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L.2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 € ;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

Vu la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 ainsi que les évolutions du Fonds d'accompagnement artistique et territorial – volet Éducation artistique et culturelle.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

1-1 - Actions soutenues

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association dans le cadre du dispositif d'aide aux projets de jumelage en collège.

L'association a pour objet.....

Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser au collège.....le projet de jumelage suivant :

Cela se traduira notamment par :

-
-

Le collège contribue au financement du projet tout au long du jumelage et apporte pour cette première année la somme de € qui sera complétée les années suivantes d'un montant qui figurera dans le

budget prévisionnel présenté par l'association dans le cadre du renouvellement de l'aide annuelle pour la poursuite du jumelage. La structure devra s'assurer du financement apporté par l'établissement scolaire.

Considérant que le projet de l'association répond aux critères d'éligibilité définis par l'Assemblée départementale, c'est-à-dire un projet de présence artistique effective s'inscrivant sur 3 ans, construit et porté ensemble par la structure culturelle et le collège, et comportant :

- une relation aux œuvres ou aux artistes et à leur projet de création ou d'expérimentation artistique ;
- une pratique culturelle à travers des actions de diffusion ou des liens avec des lieux et structures culturels ;
- l'articulation et la recherche de liens avec l'ensemble de l'établissement, les parents ou le territoire ;
- la construction d'un parcours répondant aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle et favorisant des allers-retours entre rencontres avec des œuvres, artistes, pratiques artistiques au collège, dans le lieu, ou ailleurs, autour de diffusions/expositions selon les cas.

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien à l'association en lui allouant une subvention de fonctionnement.

L'association certifie respecter, le cas échéant, la réglementation en matière de licence d'entrepreneur de spectacles vivants l'autorisant à mener les actions subventionnées.

1-2 - Participation financière du Département

Dans le cadre de sa politique culturelle adoptée pour l'exercice 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine soutient financièrement cette association à hauteur de.....Euros, prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 65.311.6574 du budget départemental.

Cette subvention de fonctionnement annuelle sera renouvelée pendant la durée de la convention, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la collectivité et de la signature d'avenants annuels fixant les montants ultérieurs. Ce renouvellement est subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 3.

L'engagement du Département faisant l'objet de cette convention couvre une période de trois années scolaires (2023-2024 à 2025-2026).

Article 2 – Versement de la subvention

La subvention 2023 sera créditée au compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

La subvention sera versée en une seule fois.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Code banque :

Code guichet :.....

Numéro de compte :.....

Clé RIB :.....

Raison sociale et adresse de la banque :.....

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

Si les actions, auxquelles la collectivité apporte son concours, ne sont pas engagées au cours de l'exercice budgétaire de rattachement de la subvention, la décision attributive de l'aide est caduque de plein droit.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

Article 3 – Contrôle

3.1 - Contrôle financier

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le **15 mai** de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé de chaque action.
- Communiquer au Département, au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée et tout rapport produit par le commissaire aux comptes.
- Transmettre au Département d'Ille-et-Vilaine les pièces suivantes :
 - le compte rendu financier de l'année, déposé au Département au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice comptable,
 - un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques.

L'association s'engage à désigner un Commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel des subventions publiques est supérieur à 153 000 Euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan comptable général en vigueur et aux avis du Centre National de la comptabilité relatifs au secteur associatif.

3.2 - Contrôle des actions

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier, à tout moment sur la demande du Département d'Ille-et-Vilaine l'utilisation des subventions reçues. Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

3.3 - Contrôle exercé par le Département

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le Département.

Article 4 – Communication externe

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

L'association s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).

Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du bénéficiaire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.

L'association s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord – et transmises au service Action culturelle - (Président du Conseil départemental, conseillers départementaux membres de la Commission Culture, conseiller départemental du canton concerné et membres invités des services du Département) pour des conférences de presse, inauguration et clôture de manifestations.

Si l'association sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un élu à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.

Si l'association produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au service Action culturelle du Département.

Dans le cadre d'un partenariat spécifique établi de façon annuelle, les deux parties s'engagent au respect du cahier des charges défini pour chaque année.

Article 5 – Suivi de la convention

L'association s'engage à transmettre au Conseil départemental un bilan du jumelage au terme de la convention.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois années scolaires au titre des années 2023-2024 à 2025-2026.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de dissolution, l'association reste liée par ses engagements et notamment les dettes qu'elle a pu contracter à l'égard de tiers avant la dissolution. Elle est alors tenue d'assumer toutes les conséquences générées par sa dissolution, et doit donc tenir compte de cette éventualité dans sa gestion propre. Le Département n'est pas tenu de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard de tiers avant dissolution, ni les conséquences générées par cette dissolution.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

Article 8 – Conditions d'exécution de la convention

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'absence d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants permettant d'exercer les actions subventionnées rend l'attribution de subvention caduque et donne lieu à restitution de l'aide versée.

Fait à Rennes, en 2 exemplaires originaux, le

Le(a) Président(e) de (dénomination) (Qualité-Nom-Prénom)	Pour le Président et par délégation Le Vice-Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine délégué à la culture, à la promotion des langues de Bretagne et à la lecture publique Denez MARCHAND
--	---

Eléments financiers

Commission permanente
du 18/09/2023

N° 48394

Dépense(s)

Réservation CP n°20005

Imputation **65-311-6574-0-P121**
Subventions de fonctionnement aux associations et autres org

Montant crédits inscrits 3 121 906 € **Montant proposé ce jour** 293 275 €

Réservation CP n°20055

Imputation **65-311-65734-0-P121**
Communes et structures intercommunales

Montant crédits inscrits 572 050 € **Montant proposé ce jour** 2 500 €

TOTAL 295 775 €

CC002947 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - SPECTACLE VIVANT

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

Observation :

KDI08751	23 - F - TUTTI PASSEURS D'ART - FAAT-EAC
KDI08753	23 - F - LES ECHAPPES DU BAL - FAAT-EAC
KDI08756	23 - F - MAISON DE LA POESIE - FAAT-EAC
KDI08757	23 - F - A VUE DE NEZ- FAAT-EAC
KDI08776	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08779	23 - F - LE GRAND SOUFFLET - FAAT-EAC
KDI08801	23 - F - REDON AGGLOMERATION - LE CANAL THEATRE - FAAT-EAC
KDI08803	23 - F - COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE - FAAT-EAC
KDI08829	23 - F - 3 HIT COMBO - FAAT-EAC
KDI08830	23 - F - THEATRE A L'ENVERS - FAAT-EAC
KDI08831	23 - F - AGORA - FAAT-EAC
KDI08833	23 - F - CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE - FAAT-EAC
KDI08834	23 - F - AY-ROOP - FAAT-EAC
KDI08836	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08837	23 - F - LA CASBAH PRODUCTION - FAAT-EAC
KDI08838	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08853	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08854	23 - F - COMPAGNIE 13/10E EN UT - FAAT-EAC
KDI08855	23 - F - CENTRE DE PRODUCTIONS DES PAROLES CONTEMPORAINES - FAAT-EAC
KDI08856	23 - F - FIGURE PROJECT - FAAT-EAC
KDI08857	23 - F - CCNRB - FAAT-EAC
KDI08859	23 - F - ADEC - FAAT-EAC
KDI08863	23 - F - LA GRENADE - FAAT-EAC
KDI08864	23 - F - A CORPS PERDUS - FAAT-EAC
KDI08866	23 - F - BAKELITE - FAAT-EAC
KDI08867	23 - F - LES VEILLEURS AU GRAIN - FAAT-EAC
KDI08868	23 - F - LA GAMINE - FAAT-EAC
KDI08869	23 - F - LE THEATRE DES SILENCES - FAAT-EAC
KDI08870	23 - F - ENGRENAGE(S) - FAAT-EAC
KDI08872	23 - F - ANTIPODE MJC RENNES - FAAT-EAC
KDI08874	23 - F - ELECTRONI(K) - FAAT-EAC
KDI08876	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08877	23 - F - ASSOCIATION TRANS MUSICALES - FAAT-EAC
KDI08878	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08882	23 - F - LE GRAND PAS - FAAT-EAC

KDI08883	23 - F - THEATRE DE L'AIRE LIBRE - FAAT-EAC
KDI08884	23 - F - THEATRE DE POCHE - FAAT-EAC
KDI08885	23 - F - LES BECS VERSEURS - FAAT-EAC
KDI08904	23 - F - RESERVOIR DANSE - FAAT-EAC


Nombre de dossiers 39

FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 65734 0 P121

PROJET : ART THEATRAL

Nature de la subvention :

 REDON AGGLOMERATION 2023								3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON		SIC00001 - D355236 - KDI08801	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec les artistes Gilles Debenat et Maud Gérard (de la compagnie Drolatic Industry) et Rémi Duquenne (de l'association Souliers), pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 271 370 € INV : 233 534 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €			


Total pour le projet : ART THEATRAL
Total pour l'imputation : 65 311 65734 0 P121





		2 500,00 €	2 500,00 €	
		2 500,00 €	2 500,00 €	





IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121





PROJET : ART THEATRAL





Nature de la subvention :




 ADEC MAISON DU THEATRE AMATEUR 2023								45 Rue Papu 35000 Rennes		ACL00216 - D3538767 - KDI08859	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Adec maison du theatre amateur	la résidence théâtrale au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec la metteuse en scène Juliette Bessou et la comédienne Azénor Germain, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 30 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €			

 AGORA 2023 3 Rue de Cintré 35650 Le Rheu 00000113 - D35138643 - KDI08831									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rheu (le)	<u>Mandataire</u> - Agora	la résidence théâtrale au collège Georges Brassens au Rheu avec les artistes Inès Cassigneul et Félix Masson de la compagnie Foule Sentimentale, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 association la gamine 2023 35 Rue du Colonel du Halgouët 35660 Renac 00000082 - D35138647 - KDI08868									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Association la gamine	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec Karyne Puech-Chiaverina (comédienne et metteuse en scène) et Amélie Yaiche (comédienne et marionnettiste) pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	7 716,00 €	7 700,00 €	
 AY-ROOP 2023 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01671 - D3591749 - KDI08834									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Ay-roop	le projet de jumelage autour du cirque au collège Pierre Perrin à Tremblay-Val-Couesnon avec les artistes Joseph Bleher, Eugénie Hersant et Tino Chalon, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 15 500 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	3 750,00 €	
 CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CPPC 2023 130 Rue Eugène Pottier 35000 Rennes ACL00405 - D3523532 - KDI08855									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Combourg	<u>Mandataire</u> - Centre de production des paroles contemporaines - cppc	la résidence théâtrale au collège François-René Chateaubriand à Combourg avec les comédiennes Agathe Jeanneau et Laure Catherin, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 85 960 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	6 000,00 €	

 Compagnie 13 10E en Ut 2023 3b Rue du 10eme d'Artillerie 35000 Rennes 00000096 - D35138269 - KDI08854									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Compagnie 13 10e en ut	la résidence théâtrale au collège des Gayeulles à Rennes avec les metteuses en scène Frédérique Mingant, Noëlle Keruzoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 500,00 €	3 500,00 €	
 COMPAGNIE A VUE DE NEZ 2023 26 Canal Saint Martin 35700 Rennes ACL01935 - D3594912 - KDI08757									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Meziere (la)	<u>Mandataire</u> - Compagnie a vue de nez	la résidence théâtrale au collège Germaine Tillon à La Mézière avec l'autrice et interprète Marie-Laure Cloarec, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	
 COMPAGNIE BAKELITE 2023 8 Rue de la Haie de Terre 35650 Le Rheu ACL01503 - D3579449 - KDI08866									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Orgeres	<u>Mandataire</u> - Compagnie bakelite	la résidence théâtrale au collège Andrée Récipon à Orgères avec les metteur.euses en scène et comédien.nes Aurélien Georgeault Loch et Morien Nolot, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 19 750 €		€	FORFAITAIRE	4 900,00 €	4 900,00 €	
 COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE 2023 17 Rue du Stade PLACE DE L'EGLISE 56220 Peillac ACL02095 - D35136263 - KDI08803									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Complement d'objet insolite	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la comédienne Gaele Steinberg, le musicien percussionniste et beatboxer Charlie Beatbox et l'ingénieur Eric Yung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	

 LA COMPAGNIE A CORPS PERDUS 2023 4 Grande Rue 35590 L'ermitage ACL01890 - D35120179 - KDI08864									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La compagnie a corps perdus	la résidence théâtrale au collège Les Chalais à Rennes avec la comédienne et metteuse en scène Audrey Even et le comédien Jérémy Delaunay, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 350,00 €	5 350,00 €	
 LA GRENADE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL02088 - D35135471 - KDI08863									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - La grenade	la résidence théâtrale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec la comédienne Céline Dély, la metteuse en scène Clara-Luce Pueyo et la formatrice égalité Claire Marcadé-Hingé, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 24 820 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08836									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Echange à Rennes avec la directrice artistique de la Compagnie 13/10 en Ut et la chercheuse et journaliste Louise Katz, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08838									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Cleunay à Rennes avec la metteuse en scène Laure Fonvieille et la comédienne Sophie Renou, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	1 400,00 €	1 400,00 €	

 LES BECS VERSEURS 2023 32 rue de la marbaudais 35700 Rennes ACL01786 - D35102106 - KDI08885									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montfort sur meu	<u>Mandataire</u> - Les becs verseurs	la résidence théâtrale au collège Louis Guilloux à Monfort-sur-Meu avec l'autrice et interprète Myriam Gautier et les metteur.euses en scène Aurélien Georgeault Loch et Fleur Bigouret, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 LES ECHAPPES DU BAL 2023 14 Square Louis Juvet 35200 Rennes ACL01884 - D35133166 - KDI08753									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noyal sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Les echappes du bal	la résidence théâtrale au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine avec les comédien.nes Kévin Hetzel et Julie Michel, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 11 000 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	
 Les Veilleurs Au Grain 2023 12 Rue Hippolyte Lucas 35000 Rennes 00000114 - D35138556 - KDI08867									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - Les veilleurs au grain	la résidence théâtrale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la comédienne Julie Michel et l'autrice et metteuse en scène Flore Augereau, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 702,00 €	4 700,00 €	
 MAISON DE LA POESIE 2023 47 Rue Armand Rebillon 35000 Rennes ACL01251 - D3569208 - KDI08756									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Crevin	<u>Mandataire</u> - Maison de la poesie	le projet de jumelage autour de la poésie et du jeu vidéo au collège Simone Veil à Crevin avec le poète et chorégraphe Gabriel Gauthier et le metteur en scène, comédien et concepteur de jeux vidéos Maxime Devige, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 800,00 €	5 800,00 €	


 THEATRE A L'ENVERS 2023 61 Rue Alexandre Duval 35000 Rennes ACL00563 - D3526362 - KDI08830									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - Theatre a l'envers	la résidence artistique au collège Roquebleue à Saint-Geoges-de-Reintembault avec l'auteur Adrien Lecoursonnais, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	
 THEATRE DES SILENCES 2023 3 Place de l'Eglise - Mairie 35410 NOUVOITOU ACL01822 - D35120497 - KDI08869									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Theatre des silences	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la metteuse en scène Gwenola Lefeuvre, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 330,00 €	4 300,00 €	
 THEATRE L'AIRES LIBRE 2023 2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ACL02101 - D35137676 - KDI08883									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-jacques de la lande	<u>Mandataire</u> - Theatre l'aires libre	la résidence théâtrale au collège Jean Moulin à Saint-Jacques-de-la-Lande avec le metteur en scène Victor Thimonier et la scénographe Amélie Vignals, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : ART THEATRAL

		104 298,00 €	102 000,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

PROJET : DANSE

Nature de la subvention :

 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ccnrb - collectif faire	la résidence chorégraphique aux collèges Les Gayeulles et Anne de Bretagne à Rennes et Mathurin	FON : 92 940 €		€	FORFAITAIRE	10 500,00 €	10 500,00 €	




 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Méheut à Melesse, pour l'année scolaire 2023-2024							
 CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE 2023 Boulevard de Yougoslavie - BP 90160 35201 RENNES CEDEX 2 ENT02161 - D3524820 - KDI08833									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Centre culturel le triangle	la résidence chorégraphique au collège Clotilde Vautier à Rennes avec la danseuse et chorégraphe Betty Tchomanga, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 28 340 €		€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08776									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitre	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 750,00 €	1 750,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08878									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Le Landry à Rennes avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 250,00 €	1 250,00 €	
 RESERVOIR DANSE 2023 8 Rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes 00000116 - D35138713 - KDI08904									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Reservoir danse	la résidence chorégraphique aux collèges des Hautes-Ourmes et Cleunay à Rennes avec le danseur Dominique Jégou, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 700,00 €	2 700,00 €	

Total pour le projet : DANSE

		19 200,00 €	19 200,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :




 3 HIT COMBO 2023									
11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01809 - D35107349 - KDI08829									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - 3 hit combo	la résidence chorégraphique et audiovisuelle en partenariat avec le CCNRB au collège la Providence à Montauban-de-Bretagne avec le chorégraphe Bouside Ait Atman et l'auteur Thomas Rougeron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 32 000 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 FIGURE PROJECT 2023									
21 Boulevard de Chézy 35000 Rennes ACL01708 - D3593885 - KDI08856									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Figure project	la résidence chorégraphique et photographique au collège Saint-André à Antrain Val-Couesnon avec le danseur et chorégraphe Alexis Hédouin et le photographe et vidéaste Cédric Martigny, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 12 500 €		€	FORFAITAIRE	8 000,00 €	5 000,00 €	
 THEATRE DE POCHE 2023									
10 Place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges ACL02102 - D35137679 - KDI08884									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - Theatre de poche	la résidence théâtrale et musicale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec le metteur en scène Jonathan Mallard et le comédien, chanteur et compositeur Raphaël Mars, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : DIVERS




		19 000,00 €	16 000,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : MUSIQUE

Nature de la subvention :

 ANTIPODE MJC RENNES 2023 75 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes 00000079 - D35940 - KDI08872									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Mjc antipode rennes	la résidence musicale au collège Cleunay à Rennes avec l'autrice, compositrice et interprète Mathilde Lejas, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08853									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cancale	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Saint-Joseph à Cancale avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	16 000,00 €	12 000,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08876									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Le Bocage à Dinard avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	18 000,00 €	12 000,00 €	

 ASSOCIATION TRANS MUSICALES 2023 10 Rue Jean Guy 35000 Rennes ACL00032 - D3539426 - KDI08877									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Association trans musicales	la résidence musicale au collège Thérèse Pierre à Fougerès avec les artistes du groupe Roszalie, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 110 375 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ELECTRONI(K) 2023 24 Avenue Jules Maniez 24 avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL01260 - D3569242 - KDI08874									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Electroni(k)	la résidence musicale au collège des Hautes-Ourmes à Rennes avec le musicien et designer sonore Sacha Gattino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 50 600 €		€	FORFAITAIRE	4 595,00 €	4 500,00 €	
 ENGRENAGE(S) 2023 26 Rue Léon Ricottier 35000 Rennes ACL01204 - D3575745 - KDI08870									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chateaubourg	<u>Mandataire</u> - Engrenage(s)	la résidence musicale au collège Pierre Oliver Malherbe à Chateaubourg avec les artistes Maël Morel et Jean-Noël Pédron, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 5 000 € FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	5 336,00 €	5 300,00 €	
 LA CASBAH PRODUCTION 2023 Place de la Mairie PLACE DE L'EGLISE 35750 Iffendic ACL02065 - D35133184 - KDI08837									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - La casbah production	la résidence musicale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la chanteuse, choriste, autrice et compositrice Sophia Tahi, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 594,00 €	10 500,00 €	
 Le Grand Pas 2023 26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Le grand pas	la résidence musicale au collège Bellevue à Redon avec les musiciens	FON : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	

 Le Grand Pas 2023 26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Robin Fincker, Mathieur Werchowski, Jannick Martin, et François Robin, pour l'année scolaire 2023-2024							
 LE GRAND SOUFFLET 2023 1 Rue de la Conterie - Pôle Sud Centre culturel Pôle Sud 35131 Chartres-de-Bretagne ACL00428 - D3519464 - KDI08779									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le grand soufflet	le projet de jumelage musical et photographique aux collèges Julien Manoir à Saint-Georges-de-Reintembault et La Biquenais à Rennes, avec la musicienne Morgane Labbe et l'autrice Claire Laurent, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 113 100 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 TUTTI PASSEURS D'ART 2023 61 Rue de Rome 75008 Paris 00000110 - D35138715 - KDI08751									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Tutti passeurs d'art	le projet musical au collège Sainte-Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	0,00 €	

Total pour le projet : MUSIQUE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		81 525,00 €	61 300,00 €	
		224 023,00 €	198 500,00 €	
		226 523,00 €	201 000,00 €	

Total général :

		226 523,00 €	201 000,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

CC002948 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - ARTS PLASTIQUES AUDIOVISUEL

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI08752	23 - F - CAPSULE GALERIE- FAAT-EAC
KDI08754	23 - F - QUINCONCE - FAAT-EAC
KDI08755	23 - F - CINEMA 35 - FAAT-EAC
KDI08758	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08777	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08827	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08828	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08832	23 - F - ARTEFAKT - FAAT-EAC
KDI08858	23 - F - COMPTOIR DU DOC - FAAT-EAC
KDI08860	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08861	23 - F - AFCA - FAAT-EAC
KDI08862	23 - F - L'OEIL D'OODAAQ - FAAT-EAC
KDI08865	23 - F - ARMADA PRODUCTIONS - FAAT-EAC
KDI08871	23 - F - TEENAGE KICKS - FAAT-EAC
KDI08873	23 - F - COEF 180 - FAAT-EAC
KDI08879	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08880	23 - F - LA PRESSE PUREE - FAAT-EAC
KDI08881	23 - F - CLAIR OBSCUR - FAAT-EAC
KDI08914	23 - F - ILTA - FAAT-EAC

Observation :





Nombre de dossiers 19






FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08758									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège La Roche aux Fées à Retiers avec l'artiste plasticien Louis Frehring, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	3 300,00 €	3 175,00 €	
 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08777									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec l'artiste plasticienne Angélique Lecaille, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	5 700,00 €	5 700,00 €	
 ASSOCIATION ILTA STUDIO 2023 15 rue du Blavet 35700 RENNES ACL02055 - D35132615 - KDI08914									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Janze	<u>Mandataire</u> - Association ilta studio	la résidence arts plastiques au collège Jean Monnet à Janzé avec l'artiste urbain Arthur Ignoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Association teenage kicks	la résidence arts plastiques au Collège Évariste Gallois à	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	11 070,00 €	11 000,00 €	

 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Montauban-de-Bretagne avec l'artiste peintre Eltono, pour l'année scolaire 2023-2024							
 Capsule Galerie 2023 45 Rue Legraverend 35000 Rennes 00000111 - D35138724 - KDI08752									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guignen	<u>Mandataire</u> - Capsule galerie	la résidence arts plastiques au collège Saint-Joseph à Guignen avec les artistes plasticiens Brice Aulin et Gabrielle Decazes et l'artiste-auteur et journaliste Lucas Andreaac, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 549,00 €	4 500,00 €	
 La Presse Puree 2023 1 Rue de la Rogerie 35490 Gahard 00000115 - D35126851 - KDI08880									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guipry-messac	<u>Mandataire</u> - La presse puree	la résidence arts plastiques au collège Gaël Taburet à Guipry-Messac avec l'artiste peintre Julie Giraud et l'illustrateur Antoine Ronco, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 284,00 €	6 200,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08827									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitré	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	la résidence arts plastiques au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08828									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	le projet de jumelage autour de l'encyclopédie au collège Emile Zola	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	

	L'AGE DE LA TORTUE	2023
<i>10bis Square de Nimègue 35200 Rennes</i>		<i>ACL00922 - D3543935 - KDI08828</i>

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		à Rennes avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024							

	QUINCONCE	2023
<i>18bis Rue de la Gare 35160 MONTFORT SUR MEU</i>		<i>ACL02069 - D35133419 - KDI08754</i>

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Quinconce	la résidence arts plastiques au collège Saint-Yves à Mordelles avec l'artiste Vincent Escalle, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 650 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		65 503,00 €	65 175,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE






Nature de la subvention :





	AFCA - Association Française du Cinéma d'Animation	2023
<i>18 passage du chantier 75012 Paris</i>		<i>ACL01687 - D35111983 - KDI08861</i>

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Afca - association française du cinéma d'animation	la résidence audiovisuelle au collège La Roche aux fées à Retiers avec la réalisatrice Héloïse Ferlay, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 000 € INV : 4 546 €		€	FORFAITAIRE	2 300,00 €	2 300,00 €	

	ASSOCIATION COEF 180	2023
<i>12 Chemin des Amoureux 35400 Saint-Malo</i>		<i>ACL01923 - D35123576 - KDI08873</i>

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Association coef 180	la résidence audiovisuelle au collège Le Bocage à Dinard avec l'autrice, réalisatrice et scénariste Mathilde Jounot et le plasticien Seitoung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 500 €		€	FORFAITAIRE	7 944,00 €	7 900,00 €	

 ASSOCIATION COMPAGNIE ARTEFAKT 2023 5 Rue Anatole le Braz LANHELIN 35720 Mesnil-Roc'h ACL01820 - D35117219 - KDI08832									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dol de bretagne	<u>Mandataire</u> - Association compagnie artefakt	le projet audiovisuel au collège Paul Féval à Dol-de-Bretagne, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	0,00 €	
 Ciné M.A. 35 - CINE Mouvement Associatif 35 2023 13 Rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné ACL00269 - D352171 - KDI08755									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Ciné m.a. 35 - cine mouvement associatif 35	la résidence audiovisuelle au collège La Providence à Montauban de Bretagne avec la réalisatrice Ambre Monneray, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 35 000 €		€	FORFAITAIRE	3 350,00 €	3 350,00 €	
 CLAIR OBSCUR 2023 5 Rue de Lorraine 35000 Rennes FRANCE ACL00137 - D3526021 - KDI08881									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Romille	<u>Mandataire</u> - Clair obscur	la résidence audiovisuelle au collège Jacques Prévert à Romillé avec le réalisateur et monteur Corentin Soucet, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 105 375 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 COMPTOIR DU DOC 2023 128 AVENUE SERGENT MAGINOT 35000 Rennes ACL00508 - D3534325 - KDI08858									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Comptoir du doc	le projet audiovisuel au collège Sainte Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 23 300 €		€	FORFAITAIRE	3 600,00 €	0,00 €	
 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-erblon	<u>Mandataire</u> - L'armada productions	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Paul à Saint-Erblon avec le musicien et game designer Tom Rougeron et la chorégraphe Camille	FON : 32 550 € INV : 3 600 €		€	FORFAITAIRE	5 344,00 €	5 300,00 €	

 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Brulais, pour l'année scolaire 2023-2024							
 L'OEIL D'OODAAQ 2023 6 Cours des Allies 35000 Rennes ACL01739 - D35128779 - KDI08862									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - L'oeil d'oodaaq	le projet audiovisuel au collège Roquebleue à St-Georges-de-Reintembault, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	2 270,00 €	0,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08860									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Martigne-ferchaud	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Joseph à Martigné Ferchaud avec le bruiteur et doubleur Olivier Chatron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 26 500 € INV : 4 557 €		€	FORFAITAIRE	3 250,00 €	3 250,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08879									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Chêne Vert à Bain-de-Bretagne avec la réalisatrice Marie Cattiaut, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 4 557 € FON : 26 500 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		50 558,00 €	29 600,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	

Total général :

		116 061,00 €	94 775,00 €	
--	--	---------------------	--------------------	--

	<p>Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association..... dans le cadre d'un jumelage entre une structure culturelle et un collège Années scolaires 2023-2024 à 2025-2026</p>	
--	---	--

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente en date du ...
d'une part,

Et

L'association(dénomination), (adresse siège social), déclarée en Préfecture sous le numéro, représentée par (qualité) (nom, prénom), dûment habilité(e) par délibération du Conseil d'administration du

d'autre part,

Vu les statuts de l'association ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L.2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 € ;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

Vu la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 ainsi que les évolutions du Fonds d'accompagnement artistique et territorial – volet Éducation artistique et culturelle.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

1-1 - Actions soutenues

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association dans le cadre du dispositif d'aide aux projets de jumelage en collège.

L'association a pour objet.....

Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser au collège.....le projet de jumelage suivant :

Cela se traduira notamment par :

-
-

Le collège contribue au financement du projet tout au long du jumelage et apporte pour cette première année la somme de € qui sera complétée les années suivantes d'un montant qui figurera dans le

budget prévisionnel présenté par l'association dans le cadre du renouvellement de l'aide annuelle pour la poursuite du jumelage. La structure devra s'assurer du financement apporté par l'établissement scolaire.

Considérant que le projet de l'association répond aux critères d'éligibilité définis par l'Assemblée départementale, c'est-à-dire un projet de présence artistique effective s'inscrivant sur 3 ans, construit et porté ensemble par la structure culturelle et le collège, et comportant :

- une relation aux œuvres ou aux artistes et à leur projet de création ou d'expérimentation artistique ;
- une pratique culturelle à travers des actions de diffusion ou des liens avec des lieux et structures culturels ;
- l'articulation et la recherche de liens avec l'ensemble de l'établissement, les parents ou le territoire ;
- la construction d'un parcours répondant aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle et favorisant des allers-retours entre rencontres avec des œuvres, artistes, pratiques artistiques au collège, dans le lieu, ou ailleurs, autour de diffusions/expositions selon les cas.

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien à l'association en lui allouant une subvention de fonctionnement.

L'association certifie respecter, le cas échéant, la réglementation en matière de licence d'entrepreneur de spectacles vivants l'autorisant à mener les actions subventionnées.

1-2 - Participation financière du Département

Dans le cadre de sa politique culturelle adoptée pour l'exercice 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine soutient financièrement cette association à hauteur de.....Euros, prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 65.311.6574 du budget départemental.

Cette subvention de fonctionnement annuelle sera renouvelée pendant la durée de la convention, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la collectivité et de la signature d'avenants annuels fixant les montants ultérieurs. Ce renouvellement est subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 3.

L'engagement du Département faisant l'objet de cette convention couvre une période de trois années scolaires (2023-2024 à 2025-2026).

Article 2 – Versement de la subvention

La subvention 2023 sera créditée au compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

La subvention sera versée en une seule fois.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Code banque :

Code guichet :.....

Numéro de compte :.....

Clé RIB :.....

Raison sociale et adresse de la banque :.....

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

Si les actions, auxquelles la collectivité apporte son concours, ne sont pas engagées au cours de l'exercice budgétaire de rattachement de la subvention, la décision attributive de l'aide est caduque de plein droit.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

Article 3 – Contrôle

3.1 - Contrôle financier

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le **15 mai** de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé de chaque action.
- Communiquer au Département, au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée et tout rapport produit par le commissaire aux comptes.
- Transmettre au Département d'Ille-et-Vilaine les pièces suivantes :
 - le compte rendu financier de l'année, déposé au Département au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice comptable,
 - un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques.

L'association s'engage à désigner un Commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel des subventions publiques est supérieur à 153 000 Euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan comptable général en vigueur et aux avis du Centre National de la comptabilité relatifs au secteur associatif.

3.2 - Contrôle des actions

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier, à tout moment sur la demande du Département d'Ille-et-Vilaine l'utilisation des subventions reçues. Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

3.3 - Contrôle exercé par le Département

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le Département.

Article 4 – Communication externe

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

L'association s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).

Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du bénéficiaire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.

L'association s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord – et transmises au service Action culturelle - (Président du Conseil départemental, conseillers départementaux membres de la Commission Culture, conseiller départemental du canton concerné et membres invités des services du Département) pour des conférences de presse, inauguration et clôture de manifestations.

Si l'association sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un élu à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.

Si l'association produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au service Action culturelle du Département.

Dans le cadre d'un partenariat spécifique établi de façon annuelle, les deux parties s'engagent au respect du cahier des charges défini pour chaque année.

Article 5 – Suivi de la convention

L'association s'engage à transmettre au Conseil départemental un bilan du jumelage au terme de la convention.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois années scolaires au titre des années 2023-2024 à 2025-2026.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de dissolution, l'association reste liée par ses engagements et notamment les dettes qu'elle a pu contracter à l'égard de tiers avant la dissolution. Elle est alors tenue d'assumer toutes les conséquences générées par sa dissolution, et doit donc tenir compte de cette éventualité dans sa gestion propre. Le Département n'est pas tenu de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard de tiers avant dissolution, ni les conséquences générées par cette dissolution.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

Article 8 – Conditions d'exécution de la convention

Eléments financiers

Commission permanente
du 18/09/2023

N° 48394

Dépense(s)

Réservation CP n°20005

Imputation **65-311-6574-0-P121**
Subventions de fonctionnement aux associations et autres org

Montant crédits inscrits 3 121 906 € **Montant proposé ce jour** 293 275 €

Réservation CP n°20055

Imputation **65-311-65734-0-P121**
Communes et structures intercommunales

Montant crédits inscrits 572 050 € **Montant proposé ce jour** 2 500 €

TOTAL 295 775 €

CC002947 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - SPECTACLE VIVANT

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

Observation :

KDI08751	23 - F - TUTTI PASSEURS D'ART - FAAT-EAC
KDI08753	23 - F - LES ECHAPPES DU BAL - FAAT-EAC
KDI08756	23 - F - MAISON DE LA POESIE - FAAT-EAC
KDI08757	23 - F - A VUE DE NEZ- FAAT-EAC
KDI08776	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08779	23 - F - LE GRAND SOUFFLET - FAAT-EAC
KDI08801	23 - F - REDON AGGLOMERATION - LE CANAL THEATRE - FAAT-EAC
KDI08803	23 - F - COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE - FAAT-EAC
KDI08829	23 - F - 3 HIT COMBO - FAAT-EAC
KDI08830	23 - F - THEATRE A L'ENVERS - FAAT-EAC
KDI08831	23 - F - AGORA - FAAT-EAC
KDI08833	23 - F - CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE - FAAT-EAC
KDI08834	23 - F - AY-ROOP - FAAT-EAC
KDI08836	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08837	23 - F - LA CASBAH PRODUCTION - FAAT-EAC
KDI08838	23 - F - LA PAILLETTE - FAAT-EAC
KDI08853	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08854	23 - F - COMPAGNIE 13/10E EN UT - FAAT-EAC
KDI08855	23 - F - CENTRE DE PRODUCTIONS DES PAROLES CONTEMPORAINES - FAAT-EAC
KDI08856	23 - F - FIGURE PROJECT - FAAT-EAC
KDI08857	23 - F - CCNRB - FAAT-EAC
KDI08859	23 - F - ADEC - FAAT-EAC
KDI08863	23 - F - LA GRENADE - FAAT-EAC
KDI08864	23 - F - A CORPS PERDUS - FAAT-EAC
KDI08866	23 - F - BAKELITE - FAAT-EAC
KDI08867	23 - F - LES VEILLEURS AU GRAIN - FAAT-EAC
KDI08868	23 - F - LA GAMINE - FAAT-EAC
KDI08869	23 - F - LE THEATRE DES SILENCES - FAAT-EAC
KDI08870	23 - F - ENGRENAGE(S) - FAAT-EAC
KDI08872	23 - F - ANTIPODE MJC RENNES - FAAT-EAC
KDI08874	23 - F - ELECTRONI(K) - FAAT-EAC
KDI08876	23 - F - ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE - FAAT-EAC
KDI08877	23 - F - ASSOCIATION TRANS MUSICALES - FAAT-EAC
KDI08878	23 - F - IN SITU - FAAT-EAC
KDI08882	23 - F - LE GRAND PAS - FAAT-EAC

KDI08883	23 - F - THEATRE DE L'AIRE LIBRE - FAAT-EAC
KDI08884	23 - F - THEATRE DE POCHE - FAAT-EAC
KDI08885	23 - F - LES BECS VERSEURS - FAAT-EAC
KDI08904	23 - F - RESERVOIR DANSE - FAAT-EAC


Nombre de dossiers 39

FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 65734 0 P121

PROJET : ART THEATRAL

Nature de la subvention :

 REDON AGGLOMERATION 2023								3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON		SIC00001 - D355236 - KDI08801	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec les artistes Gilles Debenat et Maud Gérard (de la compagnie Drolatic Industry) et Rémi Duquenne (de l'association Souliers), pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 271 370 € INV : 233 534 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €			


Total pour le projet : ART THEATRAL
Total pour l'imputation : 65 311 65734 0 P121





		2 500,00 €	2 500,00 €	
		2 500,00 €	2 500,00 €	





IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121





PROJET : ART THEATRAL





Nature de la subvention :




 ADEC MAISON DU THEATRE AMATEUR 2023								45 Rue Papu 35000 Rennes		ACL00216 - D3538767 - KDI08859	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Adec maison du theatre amateur	la résidence théâtrale au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec la metteuse en scène Juliette Bessou et la comédienne Azénor Germain, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 30 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €			

 AGORA 2023 3 Rue de Cintré 35650 Le Rheu 00000113 - D35138643 - KDI08831									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rheu (le)	<u>Mandataire</u> - Agora	la résidence théâtrale au collège Georges Brassens au Rheu avec les artistes Inès Cassigneul et Félix Masson de la compagnie Foule Sentimentale, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 association la gamine 2023 35 Rue du Colonel du Halgouët 35660 Renac 00000082 - D35138647 - KDI08868									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Association la gamine	la résidence théâtrale au collège Saint-Joseph à Pipriac avec Karyne Puech-Chiaverina (comédienne et metteuse en scène) et Amélie Yaiche (comédienne et marionnettiste) pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	7 716,00 €	7 700,00 €	
 AY-ROOP 2023 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01671 - D3591749 - KDI08834									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Ay-roop	le projet de jumelage autour du cirque au collège Pierre Perrin à Tremblay-Val-Couesnon avec les artistes Joseph Bleher, Eugénie Hersant et Tino Chalon, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 15 500 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	3 750,00 €	
 CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CPPC 2023 130 Rue Eugène Pottier 35000 Rennes ACL00405 - D3523532 - KDI08855									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Combourg	<u>Mandataire</u> - Centre de production des paroles contemporaines - cppc	la résidence théâtrale au collège François-René Chateaubriand à Combourg avec les comédiennes Agathe Jeanneau et Laure Catherin, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 85 960 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	6 000,00 €	

 Compagnie 13 10E en Ut 2023 3b Rue du 10eme d'Artillerie 35000 Rennes 00000096 - D35138269 - KDI08854									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Compagnie 13 10e en ut	la résidence théâtrale au collège des Gayeulles à Rennes avec les metteuses en scène Frédérique Mingant, Noëlle Keruzoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 500,00 €	3 500,00 €	
 COMPAGNIE A VUE DE NEZ 2023 26 Canal Saint Martin 35700 Rennes ACL01935 - D3594912 - KDI08757									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Meziere (la)	<u>Mandataire</u> - Compagnie a vue de nez	la résidence théâtrale au collège Germaine Tillon à La Mézière avec l'autrice et interprète Marie-Laure Cloarec, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	
 COMPAGNIE BAKELITE 2023 8 Rue de la Haie de Terre 35650 Le Rheu ACL01503 - D3579449 - KDI08866									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Orgères	<u>Mandataire</u> - Compagnie bakelite	la résidence théâtrale au collège Andrée Récipon à Orgères avec les metteur.euses en scène et comédien.nes Aurélien Georgeault Loch et Morien Nolot, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 19 750 €		€	FORFAITAIRE	4 900,00 €	4 900,00 €	
 COMPLEMENT D'OBJET INSOLITE 2023 17 Rue du Stade PLACE DE L'EGLISE 56220 Peillac ACL02095 - D35136263 - KDI08803									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Complement d'objet insolite	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la comédienne Gaele Steinberg, le musicien percussionniste et beatboxer Charlie Beatbox et l'ingénieur Eric Yung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	

 LA COMPAGNIE A CORPS PERDUS 2023 4 Grande Rue 35590 L'ermitage ACL01890 - D35120179 - KDI08864									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La compagnie a corps perdus	la résidence théâtrale au collège Les Chalais à Rennes avec la comédienne et metteuse en scène Audrey Even et le comédien Jérémy Delaunay, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 350,00 €	5 350,00 €	
 LA GRENADE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL02088 - D35135471 - KDI08863									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - La grenade	la résidence théâtrale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec la comédienne Céline Dély, la metteuse en scène Clara-Luce Pueyo et la formatrice égalité Claire Marcadé-Hingé, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 24 820 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08836									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Echange à Rennes avec la directrice artistique de la Compagnie 13/10 en Ut et la chercheuse et journaliste Louise Katz, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	
 LA PAILLETTE MJC 2023 2 Rue du Pré de Bris Domaine Saint-Cyr 35000 Rennes CEDEX ACL01304 - D3571739 - KDI08838									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - La paillette mjc	la résidence théâtrale au collège Cleunay à Rennes avec la metteuse en scène Laure Fonvieille et la comédienne Sophie Renou, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	1 400,00 €	1 400,00 €	

 LES BECS VERSEURS 2023 32 rue de la marbaudais 35700 Rennes ACL01786 - D35102106 - KDI08885									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montfort sur meu	<u>Mandataire</u> - Les becs verseurs	la résidence théâtrale au collège Louis Guilloux à Monfort-sur-Meu avec l'autrice et interprète Myriam Gautier et les metteur.euses en scène Aurélien Georgeault Loch et Fleur Bigouret, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 LES ECHAPPES DU BAL 2023 14 Square Louis Juvet 35200 Rennes ACL01884 - D35133166 - KDI08753									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noyal sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Les echappes du bal	la résidence théâtrale au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine avec les comédien.nes Kévin Hetzel et Julie Michel, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 11 000 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	
 Les Veilleurs Au Grain 2023 12 Rue Hippolyte Lucas 35000 Rennes 00000114 - D35138556 - KDI08867									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - Les veilleurs au grain	la résidence théâtrale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la comédienne Julie Michel et l'autrice et metteuse en scène Flore Augereau, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 702,00 €	4 700,00 €	
 MAISON DE LA POESIE 2023 47 Rue Armand Rebillon 35000 Rennes ACL01251 - D3569208 - KDI08756									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Crevin	<u>Mandataire</u> - Maison de la poesie	le projet de jumelage autour de la poésie et du jeu vidéo au collège Simone Veil à Crevin avec le poète et chorégraphe Gabriel Gauthier et le metteur en scène, comédien et concepteur de jeux vidéos Maxime Devige, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	5 800,00 €	5 800,00 €	


 THEATRE A L'ENVERS 2023 61 Rue Alexandre Duval 35000 Rennes ACL00563 - D3526362 - KDI08830									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - Theatre a l'envers	la résidence artistique au collège Roquebleue à Saint-Geoges-de-Reintembault avec l'auteur Adrien Lecoursonnais, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	
 THEATRE DES SILENCES 2023 3 Place de l'Eglise - Mairie 35410 NOUVOITOU ACL01822 - D35120497 - KDI08869									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Theatre des silences	la résidence théâtrale au collège Beaumont à Redon avec la metteuse en scène Gwenola Lefeuvre, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 330,00 €	4 300,00 €	
 THEATRE L'AIRE LIBRE 2023 2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ACL02101 - D35137676 - KDI08883									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-jacques de la lande	<u>Mandataire</u> - Theatre l'aire libre	la résidence théâtrale au collège Jean Moulin à Saint-Jacques-de-la-Lande avec le metteur en scène Victor Thimonier et la scénographe Amélie Vignals, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : ART THEATRAL

		104 298,00 €	102 000,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

PROJET : DANSE

Nature de la subvention :

 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ccnrb - collectif faire	la résidence chorégraphique aux collèges Les Gayeulles et Anne de Bretagne à Rennes et Mathurin	FON : 92 940 €		€	FORFAITAIRE	10 500,00 €	10 500,00 €	




 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2023 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI08857									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Méheut à Melesse, pour l'année scolaire 2023-2024							
 CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE 2023 Boulevard de Yougoslavie - BP 90160 35201 RENNES CEDEX 2 ENT02161 - D3524820 - KDI08833									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Centre culturel le triangle	la résidence chorégraphique au collège Clotilde Vautier à Rennes avec la danseuse et chorégraphe Betty Tchomanga, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 28 340 €		€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08776									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitre	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 750,00 €	1 750,00 €	
 In Situ 2023 9 Epargé 35690 Acigné 00000112 - D35138645 - KDI08878									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - In situ	la résidence chorégraphique au collège Le Landry à Rennes avec la chorégraphe Léna Massiani, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	1 250,00 €	1 250,00 €	
 RESERVOIR DANSE 2023 8 Rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes 00000116 - D35138713 - KDI08904									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Reservoir danse	la résidence chorégraphique aux collèges des Hautes-Ourmes et Cleunay à Rennes avec le danseur Dominique Jégou, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 700,00 €	2 700,00 €	

Total pour le projet : DANSE

		19 200,00 €	19 200,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :




 3 HIT COMBO 2023 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01809 - D35107349 - KDI08829									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - 3 hit combo	la résidence chorégraphique et audiovisuelle en partenariat avec le CCNRB au collège la Providence à Montauban-de-Bretagne avec le chorégraphe Bouside Ait Atman et l'auteur Thomas Rougeron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 32 000 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 FIGURE PROJECT 2023 21 Boulevard de Chézy 35000 Rennes ACL01708 - D3593885 - KDI08856									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Val-couesnon	<u>Mandataire</u> - Figure project	la résidence chorégraphique et photographique au collège Saint-André à Antrain Val-Couesnon avec le danseur et chorégraphe Alexis Hédouin et le photographe et vidéaste Cédric Martigny, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 12 500 €		€	FORFAITAIRE	8 000,00 €	5 000,00 €	
 THEATRE DE POCHE 2023 10 Place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges ACL02102 - D35137679 - KDI08884									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-aubin-d'aubigne	<u>Mandataire</u> - Theatre de poche	la résidence théâtrale et musicale au collège Armand Brionne à Saint-Aubin-d'Aubigné avec le metteur en scène Jonathan Mallard et le comédien, chanteur et compositeur Raphaël Mars, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	






Total pour le projet : DIVERS




		19 000,00 €	16 000,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : MUSIQUE

Nature de la subvention :

 ANTIPODE MJC RENNES 2023 75 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes 00000079 - D35940 - KDI08872									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Mjc antipode rennes	la résidence musicale au collège Cleunay à Rennes avec l'autrice, compositrice et interprète Mathilde Lejas, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08853									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cancale	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Saint-Joseph à Cancale avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	16 000,00 €	12 000,00 €	
 ARMA ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE 2023 7 Quai Chateaubriand 35000 Rennes ACL00006 - D3542144 - KDI08876									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Arma art lyrique et musique ancienne	la résidence musicale au collège Le Bocage à Dinard avec la directrice artistique du BarokOpera Frédérique Chauvet, la cheffe de coeur Isabelle Ginet-Besnard et la chanteuse lyrique Tania Bracq, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 500 €		€	FORFAITAIRE	18 000,00 €	12 000,00 €	

 ASSOCIATION TRANS MUSICALES 2023 10 Rue Jean Guy 35000 Rennes ACL00032 - D3539426 - KDI08877									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Association trans musicales	la résidence musicale au collège Thérèse Pierre à Fougerès avec les artistes du groupe Roszalie, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 110 375 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	
 ELECTRONI(K) 2023 24 Avenue Jules Maniez 24 avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL01260 - D3569242 - KDI08874									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Electroni(k)	la résidence musicale au collège des Hautes-Ourmes à Rennes avec le musicien et designer sonore Sacha Gattino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 50 600 €		€	FORFAITAIRE	4 595,00 €	4 500,00 €	
 ENGRENAGE(S) 2023 26 Rue Léon Ricottier 35000 Rennes ACL01204 - D3575745 - KDI08870									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chateaubourg	<u>Mandataire</u> - Engrenage(s)	la résidence musicale au collège Pierre Oliver Malherbe à Chateaubourg avec les artistes Maël Morel et Jean-Noël Pédron, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 5 000 € FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	5 336,00 €	5 300,00 €	
 LA CASBAH PRODUCTION 2023 Place de la Mairie PLACE DE L'EGLISE 35750 Iffendic ACL02065 - D35133184 - KDI08837									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - La casbah production	la résidence musicale au collège Françoise Elie à Bréal-sous-Monfort avec la chanteuse, choriste, autrice et compositrice Sophia Tahi, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 594,00 €	10 500,00 €	
 Le Grand Pas 2023 26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Le grand pas	la résidence musicale au collège Bellevue à Redon avec les musiciens	FON : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	

 Le Grand Pas 2023 26 rue de Nantes 26 RUE DE NANTES 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ACL02027 - D35130890 - KDI08882									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Robin Fincker, Mathieur Werchowski, Jannick Martin, et François Robin, pour l'année scolaire 2023-2024							
 LE GRAND SOUFFLET 2023 1 Rue de la Conterie - Pôle Sud Centre culturel Pôle Sud 35131 Chartres-de-Bretagne ACL00428 - D3519464 - KDI08779									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le grand soufflet	le projet de jumelage musical et photographique aux collèges Julien Manoir à Saint-Georges-de-Reintembault et La Binquenais à Rennes, avec la musicienne Morgane Labbe et l'autrice Claire Laurent, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 113 100 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 TUTTI PASSEURS D'ART 2023 61 Rue de Rome 75008 Paris 00000110 - D35138715 - KDI08751									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Tutti passeurs d'art	le projet musical au collège Sainte-Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	0,00 €	

Total pour le projet : MUSIQUE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		81 525,00 €	61 300,00 €	
		224 023,00 €	198 500,00 €	
		226 523,00 €	201 000,00 €	

Total général :

		226 523,00 €	201 000,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

CC002948 - 23 - CP 18/09/2023 - FAAT-EAC - ARTS PLASTIQUES AUDIOVISUEL

Commission permanente

Date du vote : 18-09-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI08752	23 - F - CAPSULE GALERIE- FAAT-EAC
KDI08754	23 - F - QUINCONCE - FAAT-EAC
KDI08755	23 - F - CINEMA 35 - FAAT-EAC
KDI08758	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08777	23 - F - 40MCUBE - FAAT-EAC
KDI08827	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08828	23 - F - AGE DE LA TORTUE - FAAT-EAC
KDI08832	23 - F - ARTEFAKT - FAAT-EAC
KDI08858	23 - F - COMPTOIR DU DOC - FAAT-EAC
KDI08860	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08861	23 - F - AFCA - FAAT-EAC
KDI08862	23 - F - L'OEIL D'OODAAQ - FAAT-EAC
KDI08865	23 - F - ARMADA PRODUCTIONS - FAAT-EAC
KDI08871	23 - F - TEENAGE KICKS - FAAT-EAC
KDI08873	23 - F - COEF 180 - FAAT-EAC
KDI08879	23 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - FAAT-EAC
KDI08880	23 - F - LA PRESSE PUREE - FAAT-EAC
KDI08881	23 - F - CLAIR OBSCUR - FAAT-EAC
KDI08914	23 - F - ILTA - FAAT-EAC

Observation :





Nombre de dossiers 19






FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT



IMPUTATION : 65 311 6574 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08758									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège La Roche aux Fées à Retiers avec l'artiste plasticien Louis Frehring, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	3 300,00 €	3 175,00 €	
 40mcube 2023 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI08777									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - 40mcube	la résidence arts plastiques au collège Morvan Lebesque à Mordelles avec l'artiste plasticienne Angélique Lecaille, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 000 €		€	FORFAITAIRE	5 700,00 €	5 700,00 €	
 ASSOCIATION ILTA STUDIO 2023 15 rue du Blavet 35700 RENNES ACL02055 - D35132615 - KDI08914									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Janze	<u>Mandataire</u> - Association ilta studio	la résidence arts plastiques au collège Jean Monnet à Janzé avec l'artiste urbain Arthur Ignoré, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Association teenage kicks	la résidence arts plastiques au Collège Évariste Gallois à	FON : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	11 070,00 €	11 000,00 €	

 ASSOCIATION TEENAGE KICKS 2023 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL02068 - D35133415 - KDI08871									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Montauban-de-Bretagne avec l'artiste peintre Eltono, pour l'année scolaire 2023-2024							
 Capsule Galerie 2023 45 Rue Legraverend 35000 Rennes 00000111 - D35138724 - KDI08752									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guignen	<u>Mandataire</u> - Capsule galerie	la résidence arts plastiques au collège Saint-Joseph à Guignen avec les artistes plasticiens Brice Aulin et Gabrielle Decazes et l'artiste-auteur et journaliste Lucas Andreaac, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	4 549,00 €	4 500,00 €	
 La Presse Puree 2023 1 Rue de la Rogerie 35490 Gahard 00000115 - D35126851 - KDI08880									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guipry-messac	<u>Mandataire</u> - La presse puree	la résidence arts plastiques au collège Gaël Taburet à Guipry-Messac avec l'artiste peintre Julie Giraud et l'illustrateur Antoine Ronco, pour l'année scolaire 2023-2024			€	FORFAITAIRE	6 284,00 €	6 200,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08827									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitré	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	la résidence arts plastiques au collège Gérard de Nerval à Vitré avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2023 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI08828									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	le projet de jumelage autour de l'encyclopédie au collège Emile Zola	FON : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	



 L'AGE DE LA TORTUE 2023									
<i>10bis Square de Nimègue 35200 Rennes</i> <i>ACL00922 - D3543935 - KDI08828</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		à Rennes avec la metteuse en scène et encyclopédiste Paloma Fernandez Sobrino, pour l'année scolaire 2023-2024							
 QUINCONCE 2023									
<i>18bis Rue de la Gare 35160 MONTFORT SUR MEU</i> <i>ACL02069 - D35133419 - KDI08754</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mordelles	<u>Mandataire</u> - Quinconce	la résidence arts plastiques au collège Saint-Yves à Mordelles avec l'artiste Vincent Escalle, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 7 650 €		€	FORFAITAIRE	6 100,00 €	6 100,00 €	






Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES





		65 503,00 €	65 175,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 AFCA - Association Française du Cinéma d'Animation 2023									
<i>18 passage du chantier 75012 Paris</i> <i>ACL01687 - D35111983 - KDI08861</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Afca - association française du cinéma d'animation	la résidence audiovisuelle au collège La Roche aux fées à Retiers avec la réalisatrice Héloïse Ferlay, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 18 000 € INV : 4 546 €		€	FORFAITAIRE	2 300,00 €	2 300,00 €	
 ASSOCIATION COEF 180 2023									
<i>12 Chemin des Amoureux 35400 Saint-Malo</i> <i>ACL01923 - D35123576 - KDI08873</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dinard	<u>Mandataire</u> - Association coef 180	la résidence audiovisuelle au collège Le Bocage à Dinard avec l'autrice, réalisatrice et scénariste Mathilde Jounot et le plasticien Seitoung, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 21 500 €		€	FORFAITAIRE	7 944,00 €	7 900,00 €	

 ASSOCIATION COMPAGNIE ARTEFAKT 2023 5 Rue Anatole le Braz LANHELIN 35720 Mesnil-Roc'h ACL01820 - D35117219 - KDI08832									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dol de bretagne	<u>Mandataire</u> - Association compagnie artefakt	le projet audiovisuel au collège Paul Féval à Dol-de-Bretagne, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	0,00 €	
 Ciné M.A. 35 - CINE Mouvement Associatif 35 2023 13 Rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné ACL00269 - D352171 - KDI08755									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Ciné m.a. 35 - cine mouvement associatif 35	la résidence audiovisuelle au collège La Providence à Montauban de Bretagne avec la réalisatrice Ambre Monneray, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 35 000 €		€	FORFAITAIRE	3 350,00 €	3 350,00 €	
 CLAIR OBSCUR 2023 5 Rue de Lorraine 35000 Rennes FRANCE ACL00137 - D3526021 - KDI08881									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Romille	<u>Mandataire</u> - Clair obscur	la résidence audiovisuelle au collège Jacques Prévert à Romillé avec le réalisateur et monteur Corentin Soucet, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 105 375 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
 COMPTOIR DU DOC 2023 128 AVENUE SERGENT MAGINOT 35000 Rennes ACL00508 - D3534325 - KDI08858									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	<u>Mandataire</u> - Comptoir du doc	le projet audiovisuel au collège Sainte Marie à Fougères, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 23 300 €		€	FORFAITAIRE	3 600,00 €	0,00 €	
 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-erblon	<u>Mandataire</u> - L'armada productions	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Paul à Saint-Erblon avec le musicien et game designer Tom Rougeron et la chorégraphe Camille	FON : 32 550 € INV : 3 600 €		€	FORFAITAIRE	5 344,00 €	5 300,00 €	

 L'ARMADA PRODUCTIONS 2023 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL01288 - D3569923 - KDI08865									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		Brulais, pour l'année scolaire 2023-2024							
 L'OEIL D'OODAAQ 2023 6 Cours des Allies 35000 Rennes ACL01739 - D35128779 - KDI08862									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-georges-de-reint.	<u>Mandataire</u> - L'oeil d'oodaaq	le projet audiovisuel au collège Roquebleue à St-Georges-de-Reintembault, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 3 500 €		€	FORFAITAIRE	2 270,00 €	0,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08860									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Martigne-ferchaud	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Saint-Joseph à Martigné Ferchaud avec le bruiteur et doubleur Olivier Chatron, pour l'année scolaire 2023-2024	FON : 26 500 € INV : 4 557 €		€	FORFAITAIRE	3 250,00 €	3 250,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2023 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI08879									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	la résidence audiovisuelle au collège Chêne Vert à Bain-de-Bretagne avec la réalisatrice Marie Cattiaut, pour l'année scolaire 2023-2024	INV : 4 557 € FON : 26 500 €		€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Total pour l'imputation : 65 311 6574 0 P121

TOTAL pour l'aide : FAAT - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - FONCTIONNEMENT

		50 558,00 €	29 600,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	
		116 061,00 €	94 775,00 €	

Total général :

		116 061,00 €	94 775,00 €	
--	--	---------------------	--------------------	--

	<p>Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association..... dans le cadre d'un jumelage entre une structure culturelle et un collège Années scolaires 2023-2024 à 2025-2026</p>	
--	---	--

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente en date du ...
d'une part,

Et

L'association(dénomination), (adresse siège social), déclarée en Préfecture sous le numéro, représentée par (qualité) (nom, prénom), dûment habilité(e) par délibération du Conseil d'administration du

d'autre part,

Vu les statuts de l'association ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L.2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 € ;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

Vu la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 ainsi que les évolutions du Fonds d'accompagnement artistique et territorial – volet Éducation artistique et culturelle.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

1-1 - Actions soutenues

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association dans le cadre du dispositif d'aide aux projets de jumelage en collège.

L'association a pour objet.....

Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser au collège.....le projet de jumelage suivant :

Cela se traduira notamment par :

-
-

Le collège contribue au financement du projet tout au long du jumelage et apporte pour cette première année la somme de € qui sera complétée les années suivantes d'un montant qui figurera dans le

budget prévisionnel présenté par l'association dans le cadre du renouvellement de l'aide annuelle pour la poursuite du jumelage. La structure devra s'assurer du financement apporté par l'établissement scolaire.

Considérant que le projet de l'association répond aux critères d'éligibilité définis par l'Assemblée départementale, c'est-à-dire un projet de présence artistique effective s'inscrivant sur 3 ans, construit et porté ensemble par la structure culturelle et le collège, et comportant :

- une relation aux œuvres ou aux artistes et à leur projet de création ou d'expérimentation artistique ;
- une pratique culturelle à travers des actions de diffusion ou des liens avec des lieux et structures culturels ;
- l'articulation et la recherche de liens avec l'ensemble de l'établissement, les parents ou le territoire ;
- la construction d'un parcours répondant aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle et favorisant des allers-retours entre rencontres avec des œuvres, artistes, pratiques artistiques au collège, dans le lieu, ou ailleurs, autour de diffusions/expositions selon les cas.

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien à l'association en lui allouant une subvention de fonctionnement.

L'association certifie respecter, le cas échéant, la réglementation en matière de licence d'entrepreneur de spectacles vivants l'autorisant à mener les actions subventionnées.

1-2 - Participation financière du Département

Dans le cadre de sa politique culturelle adoptée pour l'exercice 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine soutient financièrement cette association à hauteur de.....Euros, prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 65.311.6574 du budget départemental.

Cette subvention de fonctionnement annuelle sera renouvelée pendant la durée de la convention, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la collectivité et de la signature d'avenants annuels fixant les montants ultérieurs. Ce renouvellement est subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 3.

L'engagement du Département faisant l'objet de cette convention couvre une période de trois années scolaires (2023-2024 à 2025-2026).

Article 2 – Versement de la subvention

La subvention 2023 sera créditée au compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

La subvention sera versée en une seule fois.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Code banque :

Code guichet :.....

Numéro de compte :.....

Clé RIB :.....

Raison sociale et adresse de la banque :.....

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

Si les actions, auxquelles la collectivité apporte son concours, ne sont pas engagées au cours de l'exercice budgétaire de rattachement de la subvention, la décision attributive de l'aide est caduque de plein droit.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

Article 3 – Contrôle

3.1 - Contrôle financier

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le **15 mai** de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé de chaque action.
- Communiquer au Département, au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée et tout rapport produit par le commissaire aux comptes.
- Transmettre au Département d'Ille-et-Vilaine les pièces suivantes :
 - le compte rendu financier de l'année, déposé au Département au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice comptable,
 - un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques.

L'association s'engage à désigner un Commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel des subventions publiques est supérieur à 153 000 Euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan comptable général en vigueur et aux avis du Centre National de la comptabilité relatifs au secteur associatif.

3.2 - Contrôle des actions

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier, à tout moment sur la demande du Département d'Ille-et-Vilaine l'utilisation des subventions reçues. Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

3.3 - Contrôle exercé par le Département

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le Département.

Article 4 – Communication externe

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

L'association s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).

Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du bénéficiaire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.

L'association s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord – et transmises au service Action culturelle - (Président du Conseil départemental, conseillers départementaux membres de la Commission Culture, conseiller départemental du canton concerné et membres invités des services du Département) pour des conférences de presse, inauguration et clôture de manifestations.

Si l'association sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un élu à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.

Si l'association produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au service Action culturelle du Département.

Dans le cadre d'un partenariat spécifique établi de façon annuelle, les deux parties s'engagent au respect du cahier des charges défini pour chaque année.

Article 5 – Suivi de la convention

L'association s'engage à transmettre au Conseil départemental un bilan du jumelage au terme de la convention.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois années scolaires au titre des années 2023-2024 à 2025-2026.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de dissolution, l'association reste liée par ses engagements et notamment les dettes qu'elle a pu contracter à l'égard de tiers avant la dissolution. Elle est alors tenue d'assumer toutes les conséquences générées par sa dissolution, et doit donc tenir compte de cette éventualité dans sa gestion propre. Le Département n'est pas tenu de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard de tiers avant dissolution, ni les conséquences générées par cette dissolution.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

Article 8 – Conditions d'exécution de la convention

Eléments financiers

Commission permanente
du 18/09/2023

N° 48394

Dépense(s)

Réservation CP n°20005

Imputation **65-311-6574-0-P121**
Subventions de fonctionnement aux associations et autres org

Montant crédits inscrits 3 121 906 € **Montant proposé ce jour** 293 275 €

Réservation CP n°20055

Imputation **65-311-65734-0-P121**
Communes et structures intercommunales

Montant crédits inscrits 572 050 € **Montant proposé ce jour** 2 500 €

TOTAL 295 775 €